

Le Président directeur général

Décision n°2022/ 99 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/90/PDG du 2 juin 2022 relative à l'organisation générale de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/95/PDG du 3 juin 2022 nommant les chefs de service et adjoint aux chefs de service de la DIR Antilles - Guyane

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Antilles – Guyane**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur interrégional	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction interrégionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés.
Daniel LABORDE	Directeur territorial délégué en Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Nathalie HEBERT	Directrice territoriale déléguée en Martinique	<ul style="list-style-type: none"> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction interrégionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés.

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LIMIER	Chef du service des affaires générales Site de Guyane	<i>Dans son domaine de compétences :</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction interrégionale en dehors des courriers parlementaires.
Marie-Nelly BART	Cheffe du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales Site de Guadeloupe	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Pierrette PETIT	Cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Guadeloupe	- Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction interrégionale en dehors des courriers parlementaires.
Rosemonde CHRISTOPHE	Adjointe à la cheffe du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales Site de Martinique	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction interrégionale en dehors des courriers parlementaires.
Etienne POURET	Adjoint à la cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Guyane	
Antoinette TERRANCE	Adjointe à la cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Martinique	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Antilles – Guyane**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur interrégional	- Signer tout document relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Daniel LABORDE	Directeur territorial délégué de Guyane	- Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail
Nathalie HEBERT	Directrice territoriale déléguée de Martinique	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur secondaire.
Jean-Marc LIMIER	Chef du service des affaires générales Site de Guyane	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les demandes de formation et les décisions d'autorisation de télétravail - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire.
Marie-Nelly BART	Cheffe du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales Site de Guadeloupe	
Pierrette PETIT	Cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Guadeloupe	
Rosemonde CHRISTOPHE	Adjointe à la cheffe du service emploi, environnement, Europe et politiques sociales Site de Martinique	<i>Dans leur domaine de compétences :</i> - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire.
Etienne POURET	Adjoint à la cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Guyane	
Antoinette TERRANCE	Adjointe à la cheffe du service agricole, développement rural, pêche Site de Martinique	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 13 juin 2022

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Laurent NICOLAS

M. Daniel LABORDE

Mme Nathalie HEBERT

M. Jean-Marc LIMIER

Mme Marie-Nelly BART

Mme Pierrette PETIT

Mme Rosemonde CHRISTOPHE

M. Etienne POURET

Mme Antoinette TERRANCE

DRH

DFJL